

[Text]

will stick that in and that will fix it all up. By doing that, saying that nothing in Meech Lake would derogate from the Charter rights of these people . . . I am not a lawyer, but those who are indicate that identifying those two perhaps has left in question all other rights in the Charter, and that of course has caused, among women's spokespersons across the country, very great concern. Do you think a change to the accord that would place the Charter rights, all of them, as pre-eminent would be an effective way of dealing with that issue, instead of each right individually?

Mr. McLachlan: Senator Molgat referred in his earlier questioning of the government leader to any changes that are put forward collapsing the house of cards and making such a drastic change to it. I have to question whether that is so serious. I believe that the change to address women's concerns should be given full vent and full chance and full opportunity of being heard. I perhaps am not as familiar with the intricacies of that issue as I am on some of the others. As you say, it only came up after June 2, and there has been a flurry of debate within the last three months. I do not believe that it has probably been given as much time or consideration as a number of the other issues in this; but since Canada's population is roughly 50% female, I really do not see how the question can be pushed onto the back burner and avoided. Consideration must be given to women's concerns about this particular accord.

Senator Fairbairn: Thank you.

The Chairman: Senator Lucier, followed by Senator Macquarrie.

Senator Lucier: I thank Mr. McLachlan for his brief. I particularly enjoyed the first of it, where he said nice things about me.

The Chairman: We thought you wrote it.

Senator Lucier: I have had occasion to spend a fair amount of time with Mr. McLachlan, and I do not remember him saying any of those things before in my presence. Anyhow, it is appreciated.

Mr. McLachlan, your brief deals with Senate reform quite extensively. I know that has been a concern of yours for some time, and, as you know, Senator Molgat chaired a committee of which I was a member that spent a lot of time studying Senate reform and came up with some very strong recommendations for an elected Senate.

I would like to pursue the line of questioning Senator Fairbairn had taken you on. Now that the premiers will have the opportunity to name senators, and they do have the opportunity to name senators—and it is not the people of the provinces who will name the senators but it will be the premiers who will name the senators, and I think that distinction should be made;

[Traduction]

et le multiculturalisme; nous allons les insérer et cela règlera la question. En procédant ainsi, on a déclaré que rien dans l'accord du Lac Meech ne dérogerait aux droits reconnus à ces personnes dans la Charte . . . Je ne suis pas un homme de loi mais ceux qui le sont signalent qu'en précisant ces deux points, on a peut-être mis en doute tous les autres droits qui sont inscrits dans la Charte et ce fait a bien évidemment suscité de graves inquiétudes chez les porte-parole des femmes, dans tout le pays. Pensez-vous qu'une modification de l'accord par laquelle les droits inscrits dans la Charte, tous ces droits, seraient déclarés prééminents serait une façon efficace de traiter cette question, au lieu de traiter chaque droit individuellement?

M. McLachlan: Le sénateur Molgat, dans les questions qu'il a posées plus tôt au leader du gouvernement, a mentionné que tout changement mis de l'avant fait s'effondrer le château de cartes car il bouleverse complètement tout. Je dois mettre en doute le sérieux de cette affirmation. Je crois que le changement nécessaire pour régler les préoccupations des femmes doit avoir le champ libre et qu'il faut lui accorder toutes les chances et toutes les possibilités d'être entendu. Je ne suis peut-être pas aussi versé dans toutes les complexités de cette question que je le suis dans d'autres domaines. Comme vous l'avez mentionné, elle ne s'est posée que depuis le 2 juin et elle a suscité une poussée soudaine de débats au cours des trois derniers mois. Je ne pense pas qu'on lui ait probablement accordé autant de temps et d'attention qu'à un certain nombre d'autres questions envisagées; mais étant donné que la population canadienne compte environ 50 p. 100 de femmes, je ne vois réellement pas comment cette question puisse être mise en veilleuse et évitée. Il faut considérer avec attention les inquiétudes que cet accord particulier a suscitées chez les femmes.

Le sénateur Fairbairn: Merci.

Le président: La parole est au sénateur Lucier, puis au sénateur Macquarrie.

Le sénateur Lucier: Je remercie M. McLachlan pour son exposé. J'ai particulièrement apprécié la première partie où il a tenu des propos aimables à mon endroit.

Le président: Nous avons pensé que c'est vous qui les aviez écrits.

Le sénateur Lucier: J'ai eu l'occasion de passer de longs moments avec M. McLachlan mais je ne me souviens pas l'avoir entendu s'exprimer de cette façon en ma présence. Quoi qu'il en soit, ses remarques sont appréciées.

M. McLachlan, votre exposé traite amplement de la réforme du Sénat. Je sais que cette question vous tient à cœur depuis un certain temps et, comme vous ne l'ignorez pas, le sénateur Molgat a présidé un comité dont je faisais partie et qui a consacré un temps énorme à l'étude de la réforme du Sénat puis a émis de fortes recommandations en faveur d'un Sénat élu.

J'aimerais continuer de vous interroger dans le même sens que la sénatrice Fairbairn. Désormais, les premiers ministres des provinces auront la possibilité de nommer des sénateurs, et ils ont réellement la possibilité de nommer des sénateurs—ce n'est pas la population des provinces qui nommera les sénateurs mais ce seront les premiers ministres des provinces qui